

20260715 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/72455/france--le-niveau-minimum-de-ressources-pour-les-etudiants-etrangers-passe-a-877-euros-a-compter-du-1er-aout-2026>

Actualités



Des étudiants devant la Maison Internationale, le bâtiment principal accueillant les étudiants étrangers de la Cité Universitaire de Paris. Crédit : Owen Franken | Getty Images

France : le niveau minimum de ressources pour les étudiants étrangers passe à 877 euros à compter du 1er août 2026

Par [La rédaction](#)

Le niveau minimum de ressources exigé pour un étudiant étranger qui souhaite être admis en France va passer de 615 euros mensuels à 877,5 euros, à compter du 1er août 2026, soit une augmentation de 262 euros. Décidé par décret, ce montant équivaut à 47 % du SMIC et pourrait évoluer.

Dans le cadre du budget des finances 2026, un nouveau décret datant du 22 juin 2026 modifie le niveau de ressources exigées pour la délivrance des titres de séjour pour les étudiants étrangers. Il entrera en vigueur le 1er août.

La mesure vise les ressortissants de pays tiers, c'est-à-dire les étudiants étrangers qui ne sont ni citoyens de l'Union européenne (UE), ni de l'Espace économique européen (EEE), ni de la Suisse.

Concrètement, pour obtenir ou renouveler leur titre de séjour, les étudiants étrangers devront présenter un niveau de ressources minimum équivalent à 47 % du SMIC mensuel brut, soit une somme de 877,5 euros, contre 615 euros actuellement. Cette somme n'avait pas été modifiée en France depuis 2002.

Le décret précise que ce seuil financier n'est pas figé : chaque revalorisation du SMIC fera évoluer automatiquement le montant des ressources exigées. La somme de 877,50 euros correspond ainsi à l'état du SMIC à la date de publication du décret.

Pour rappel, un étranger souhaitant étudier en France doit demander un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) mention étudiant (valable de quatre mois à un an), renouvelable au bout d'un an.

Des mesures qui visent les étudiants non européens

Ce n'est pas la première fois que les étudiants non européens sont dans le viseur du gouvernement. Selon un précédent décret du ministère français de l'Enseignement supérieur, la majorité des étudiants non européens vont devoir payer des droits d'inscription en très forte hausse dès la rentrée prochaine.

A lire aussi

[À l'université de Strasbourg, les étudiants africains abasourdis par la hausse des frais d'inscription](#)

Parue le 20 mai dans le cadre d'un nouveau plan baptisé "[Choose France For Higher Education](#)" du ministre de l'Enseignement supérieur, Philippe Baptiste, cette mesure vise à éviter "l'appauvrissement" des facultés françaises.

Enfin, un autre décret paru le 27 juin au Journal officiel a confirmé qu'à partir du 1er juillet 2026, les étudiants non européens et non boursiers [n'auront plus le droit aux APL \(aides personnalisées au logement\)](#) pour se loger.

Le gouvernement défend une logique de rééquilibrage financier, et soutient que l'augmentation des frais renforcerait la valeur perçue des diplômes français et attirerait des profils jugés à fort potentiel ou disposant de ressources suffisantes, dans une logique proche de certains pays anglo-saxons.

De nombreuses manifestations étudiantes ont eu lieu au mois de mai dernier pour dénoncer cette mesure.